

<b>GARANTIES DES LICENCES DE LA F.F.TRI.</b> <b>Résumé du Contrat GAN/Eurocourtage n° 086.107.090 / Convention d'Assistance FSIA n° 13 Q</b>
---

**1 - Responsabilité Civile :**

Nature des Garanties	Nature des Dommages	Montant des Garanties	Franchise
Responsabilité Civile	Dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs dont :	15 244 903 € par sinistre	néant
	Dommages matériels et immatériels consécutifs.	9 146 941€ par sinistre	néant
	Dommages immatériels non consécutifs. Dommages de pollution accidentelle.	762 246 € par sinistre 1 524 491 € par sinistre	1 524 € par sinistre néant
	Responsabilité civile personnelle des dirigeants	Cette garantie est plafonnée à 2 286 736 € par an. 152 450 € par sinistre pour les dirigeants de club et d'organisme régional ou départemental 304 899 € par sinistre pour les dirigeants de la fédération	1 524 € par sinistre
Protection Juridique	Défense devant les juridictions civiles, commerciales ou administratives, défense des intérêts civils devant les juridictions répressives recours (préjudice > 152 €)	Frais à la charge de l'assureur (sauf répartition proportionnelle entre l'assureur et l'assuré en cas de dépassement du montant de garantie des dommages correspondants). 45 735 € par sinistre	néant
<b>TERRITORIALITÉ MONDE ENTIER</b>			

**2 - Accidents Corporels - Garantie de Base et Options :**

Nature des dommages	Garantie de Base Licence à l'Année Dirigeants - Pratiquants	Garantie de Base Arbitres - Entraîneurs	Option 1	Option 2
Décès (Capital payable aux ayants droits de la victime)	8 000€ (- de 16 ans) 16 000 € (+ de 16 ans)	8 000€ (- de 16 ans) 16 000 € (+ de 16 ans)	8000 € (- 16 ans) 77 000 € (+ 16 ans)	8 000 € (- 16 ans) 153 000 € (+16 ans)
Invalidité permanente totale ou partielle (réductible selon le barème contractuel)	31 000 €	31 000 €	77 000 €	153 000 €
Frais médicaux, pharmaceutique, chirurgicaux, d'hospitalisation et de transport, à concurrence des frais réels et venant en complément ou à défaut de tous les régimes obligatoires ou non	100% du tarif de convention de la Sécurité Sociale	100% du tarif de convention de la Sécurité Sociale	Garantie de Base	Garantie de Base
Dépassements honoraires médicaux et chirurgicaux	Majoration de 50% de la valeur des lettres clés	Majoration de 50% de la valeur des lettres clés	Garantie de Base	Garantie de Base
Forfait hospitalier et technique	Pris en charge à 100%	Pris en charge à 100%	Garantie de Base	Garantie de Base
Forfait dentaire	500 € par dent sans plafond (après intervention de la SS et des Mutuelles complémentaires)	500 € par dent sans plafond (après intervention de la SS et des Mutuelles complémentaires)	Garantie de Base	Garantie de Base
Forfait optique	500 € par bris sans plafond (après intervention de la SS et des Mutuelles complémentaires)	500 € par bris sans plafond (après intervention de la SS et des Mutuelles complémentaires)	Garantie de Base	Garantie de Base
Frais de séjour dans un centre de rééducation en traumatologie sportive	Maximum de 4 500€ par sinistre	Maximum de 4 500 € par sinistre	Garantie de Base	Garantie de Base
Frais de remise à niveau scolaire	31 € par jour, maximum 365 jours, franchise 5 jours	31 € par jour, maximum 365 jours, franchise 5 jours	Garantie de Base	Garantie de Base
Indemnités journalières et Allocations quotidiennes	Néant	31 € par jour, maximum 365 jours, franchise 5 jours	46 € par jour, maximum 365 jours, franchise 5 jours	77 € par jour, maximum 365 jours, franchise 5 jours
Assistance rapatriement	oui	oui	oui	oui
Dommages tous accidents vélo	Néant	Néant	Valeur vénale du vélo avec un maximum de 2 300 € - franchise : 10% avec un minimum de 228 €	Valeur vénale du vélo avec un maximum de 4 600 € - franchise : 10% avec un minimum de 305 €
PRIX OPTIONS FACULTATIVES			135 €	190 €
<b>TERRITORIALITÉ MONDE ENTIER</b>				